COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA MRC DE LA MATAPÉDIA ADOPTE SON BUDGET 2027

Amqui, le 26 novembre 2026. Le 25 novembre, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté son budget pour 2027. Année après année, l'exercice devient de plus en plus complexe et nécessite de la part des élus et des membres de l'équipe de gestion et d'administration un travail rigoureux et de longue haleine.

Les faits saillants du budget 2027 sont les suivants :

1. Budget de 22 704 655 $, comparativement à un budget de 24 083 883 $ en 2026 ;

2. Augmentation globale de la quote-part de 8,5% pour la partie commune à l'ensemble des municipalités et les matières résiduelles, comparativement à 8.42% en 2026 ;

3. Augmentation de la quote-part de 14.80% (478 218 $) exclusivement pour la partie 1 du budget, qui touche l'ensemble des municipalités, en raison notamment :

    - Des nouvelles modalités de certains programmes qui entraînent une perte importante de revenus d'intérêt ;
    - Des investissements nécessaires au plan de remplacement de véhicules et équipements du Service de protection incendie et d'organisation de secours et des travaux de mise aux normes en santé et sécurité et ;
    - De la révision des politiques de relations de travail des employés cadres et réguliers afin qu'elles soient arrimées au marché de l'emploi ;
    - De l'augmentation importante des coûts des produits, fournitures et services dont la MRC a besoin ;

4. Maintien des distributions aux municipalités des revenus émanant des projets éoliens régionaux et augmentation substantielle des distributions aux municipalités participantes concernant le projet éolien du Lac-Alfred.

« Comme à chaque année, la préparation du budget de la MRC nécessite un travail rigoureux de la part de l'équipe de direction et des membres du conseil de la MRC. Plus particulièrement cette année, un exercice de rationalisation a permis de limiter l'augmentation globale de la quote-part au taux de l'an dernier, malgré la perte de certains revenus et l'augmentation de certains investissements nécessaires au maintien et au développement des services aux municipalités et à la population. La diminution ou le report de certains investissements et une appropriation prudente et régressive du surplus de la MRC ont permis l'atteinte de cet objectif », précise Mme Chantale Lavoie, préfète de la MRC.

« Tout comme les villes et les municipalités, nous devons à la fois faire face à des exigences gouvernementales, légales et réglementaires toujours croissantes et maintenir notre offre de services de qualité aux municipalités et aux citoyens à un coût raisonnable. Le processus budgétaire est toujours un défi et nous savons que les décisions prises à l'échelle de la MRC entraînent des répercussions sur les municipalités locales. Nous avons toujours en tête cette trame de fonds lorsque nous préparons le budget annuel », a souligné M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier de la MRC.

Le conseil de la MRC prévoit par ailleurs mener diverses actions politiques afin de revendiquer auprès du gouvernement provincial des changements relativement au financement des infrastructures, au respect par les municipalités des exigences gouvernementales, et aux sources de revenus des municipalités.

Analyse financière et opérationnelle des casernes

Par ailleurs, lors de la même séance, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du rapport final en lien avec l'analyse financière et opérationnelle des casernes incendie de son territoire. Au terme d'un processus de consultation et de recherche en profondeur s'étant étalé sur plusieurs mois, la décision entérinée par le conseil prévoit des investissements en vue de redresser et consolider le réseau actuel de casernes. Le scénario adopté implique toutes les casernes actuellement en fonction, incluant celle de Saint-Noël, et prévoit une réévaluation de la stratégie en 2032. L'objectif premier de cette décision est d'assurer un niveau de sécurité incendie optimal pour l'ensemble des municipalités du territoire.

« Le conseil de la MRC adhère aux recommandations du comité de pilotage et souhaite investir pour le futur de son Service de protection incendie et d'organisation de secours. La sécurité de notre population est une priorité de la MRC et nous mettrons en place les mesures nécessaires pour poursuivre les efforts en ce sens. Nous avons confiance en notre structure régionalisée qui est reconnue à l'échelle du Québec et nous croyons que la décision prise permettra d'en assurer la viabilité à long terme », a conclu M. Joël Tremblay.

- 30 -

Source :

M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier
MRC de La Matapédia
418 629-2053, poste 1107
j.tremblay@mrcmatapedia.quebec

Entrevues :
Mme Chantale Lavoie, préfète
MRC de La Matapédia
418 629-2053, poste 1118
c.lavoie@mrcmatapedia.quebec



Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia.
Crédit photo : Zone Blanche